

Ouagadougou, le 24 MARS 2025

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours **professionnel de recrutement de cinq (05) élèves Conseillers des Services Touristiques et Hôteliers, session 2025.**

Ce sont :

CONSEILLERS DES SERVICES TOURISTIQUES ET HÔTELIERS

ADMISSIBLES

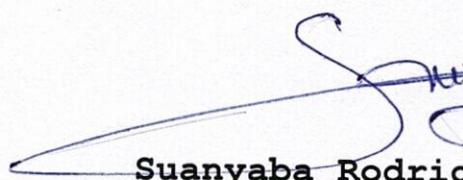
RANG	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	ZONGA MAMADI	345421	B19404088	30/01/90
2°	KINI CHARLES	354627	B20690676	31/12/96
2°	VALIA OUMAROU	307549	B12736483	31/12/86
2°	DOAMBA PROSPER DEUXIEME JUMEAU	303916	B14955991	25/06/87
5°	NANA SIDSOE	216669	B11594827	31/12/83
5°	SAVADOGO RASMANE	354633	B11213426	31/12/95
7°	KEBRE SIDWAYA KARIM	357586	B13003414	31/12/90
8°	DAMIBA SECK OUMAR	238391	B14512308	31/12/81
9°	MITIKOE PAMBAGNOUNOU	226389	B20072426	31/12/83
9°	SANOGO DJOUMA	354632	B12336094	03/03/89
9°	NIANGANE NOUFOU	345420	B8443300	31/12/93
9°	SANWIDI KASSOUM	238383	B20748048	31/12/88
13°	GAMSORE ALI	371297	B15473612	11/11/90
13°	DIAPA OUMAR	354628	B15405478	16/08/92
13°	NEBIE HATURINA	226395	B11231513	30/12/88

Arrêté la présente liste à 15 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques, à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme.

CONSEILLERS DES SERVICES TOURISTIQUES ET HÔTELIERS

Pour le Ministre et par délégation
le Secrétaire Général



Suanyaba Rodrigue OBOULBIGA

*Chevalier de l'Ordre du Mérite
de l'Administration et du Travail*